

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 6 (1914)
Heft: 2

Artikel: Générosité anti-économique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383037>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bres permanents, dont un ouvrier, et de quatre autres membres désignés dans chaque cas, dont deux ouvriers.

Cette institution nouvelle, acceptée il y a quelques semaines à l'unanimité par le Conseil national, est combattue par les principaux intéressés, ou du moins par la plus importante catégorie d'entre eux, les cheminots. Dans sa dernière séance, l'Union ouvrière des établissements de transport a contesté la valeur des commissions ouvrières en général et de celle-ci en particulier. Celles qui fonctionnent actuellement dans quelques ateliers, possèdent des attributions si restreintes que, dans certains cas, les ouvriers ont refusé de désigner leurs représentants. La nouvelle commission des ateliers ne peut, estiment les dirigeants du personnel, être un moyen d'arbitrage, parce que la décision finale appartiendra toujours à la Direction générale ou au Conseil fédéral (ce qui est d'ailleurs parfaitement dans l'ordre, puisque ce sont les autorités responsables). Les chefs du personnel avancent une raison meilleure en disant que ce nouveau rouage introduit dans l'organisme des C. F. F. ne ferait que compliquer le fonctionnement de la machine, mais le principal motif de leur opposition semble être la crainte que la commission des ateliers ne diminue le rôle et l'importance des associations du personnel dans les conflits du travail. Le Comité de l'Union ouvrière des entreprises de transport se plaint au surplus que le personnel des ateliers des C. F. F. n'aït pas été consulté et conteste que l'institution nouvelle réponde à un vœu des ouvriers, comme l'a dit un député au Parlement.»

* * *

A cela, le *Journal des chemins de fer* ajoute les observations suivantes:

« Nos lecteurs se souviennent évidemment de l'attitude que notre organe a observée lors de la discussion de la motion Sulzer, instituant les commissions du personnel. Notre opinion n'a pas changé dès lors et nous sommes, plus que jamais, adversaire déclaré de ce rouage superflu et parfaitement inutile. Nos associations sont suffisamment fortes, elles possèdent assez d'expérience pour savoir intervenir au moment opportun et rétablir l'ordre là où les us et coutumes d'une administration bureaucratique ont substitué le désordre.

Il est du reste notoire que les dites commissions ne jouent qu'un rôle insignifiant, faute de compétences. Le même fait se produit en ce qui concerne les commissions de la Caisse de pensions et de secours. Et ce n'est pas sans motif que les associations, sans exception, ont formulé un postulat identique tendant à l'augmentation des compétences de ces commissions! »

Une chose est certaine: Le jour où l'adminis-

tration voudra bien se donner la peine d'accueillir avec bienveillance les doléances du personnel; le jour où elle voudra une plus grande attention aux postulats justifiés concernant les conditions de travail et de repos, de salaires et d'avancement; le jour où elle se fera un devoir de liquider sans tergiverser les requêtes présentées, au lieu de les laisser traîner des mois et des années dans les cartons bureaucratiques (règlement sur l'uniforme, indemnités de nuit, etc.), ce jour-là, disons-nous, il ne sera pas besoin de commissions, dont le rôle le plus clair est de dire « amen » aux sanctions directoriales.

Nos organisations l'ont proclamé à diverses reprises. Mais on s'entête; on ne veut pas reconnaître — ou si on le fait, ce n'est qu'en maugréant — la puissance des sociétés ferroviaires.

Aussi en revenons-nous toujours à notre «dada» favori: Pour nous imposer, bon gré ou mal gré — la manière dépendra de l'administration — il faut arriver à l'unité du mouvement ferroviaire suisse. Ce jour-là nous pourrons traiter de puissance à puissance, et je me promets des résultats meilleurs que ceux obtenus jusqu'à ce jour. Trêve aux rivalités stupides! N'avons-nous pas tous la même tâche, aussi lourde, les mêmes responsabilités, aussi écrasantes?

Groupons-nous en une seule et forte armée et marchons résolument dans la voie qui nous est tracée par le progrès, par le souci du bien-être de nos familles et par notre esprit de citoyens libres. Ce n'est qu'à cette condition que nous parviendrons à nous faire considérer. Tous les autres remèdes ne sont que palliatifs, telles ces commissions du personnel.

Diogène.»

* * *

Note de la Rédaction. C'est bien, mais pourquoi tant de cheminots s'opposent-ils encore à l'union avec tout le prolétariat syndiqué en Suisse?

Les cheminots affiliés à l'Union syndicale, cela placerait nos hautes autorités en face d'un ensemble d'organisation comptant plus de 120,000 adhérents. A ce moment-là, autant les directeurs d'arrondissement que la direction générale des C. F. F. et même le Conseil fédéral comprendront qu'il serait dangereux de se moquer des revendications des cheminots, que ces revendications soient présentées par une commission du personnel ou par les représentants des organisations syndicales.



Générosité anti-économique.

C'est le titre d'un article de M. Yves Guyot publié successivement dans *L'Information* et dans le *Bulletin commercial et industriel suisse*. Cet article est de nature à démontrer comment les

capitalistes entendent la philanthropie par laquelle ils cherchent à combattre en même temps la législation sur la protection du travail et l'action syndicale des ouvriers. Mais mettons nos lecteurs au courant des choses et les commentaires suivront.

* * *

Un industriel des Etats-Unis a déclaré, le mois dernier, qu'avec un capital de 2 millions de dollars, soit 10 millions de francs, il avait pu distribuer des dividendes s'élevant à 10 millions de dollars, soit 50 millions de francs, ajouter 14 millions de dollars, soit 70 millions de francs, à son actif et avoir encore 14 millions de dollars à sa disposition.

Certes, voilà des bénéfices extraordinaires, cependant le *Journal of Commerce* de New-York déclare ces chiffres exacts.

Ces bénéfices extraordinaires sont dus à l'exploitation de brevets, qui constituent à cet établissement un monopole; au tarif des douanes qui frappait les automobiles d'un droit de 45 %; à une remarquable organisation de la production et à un formidable engouement des clients.

L'industriel qui a pu réaliser de pareils gains, M. Henry Ford, de Détroit, dans le Michigan, a fait une déclaration dont je donne la traduction d'après l'*« Humanité »*:

« Aucun de mes 22,000 ouvriers et employés d'Amérique ne gagnera dorénavant moins de 5 dollars, soit 25 francs par jour. J'estime que l'ouvrier, même le plus modeste, même le plus simple balayeur de mes parquets, qui me donne chaque jour ses huit heures de travail — j'ai depuis longtemps établi la journée de huit heures dans toutes mes usines — a droit à ce salaire minimum de 25 francs par jour. C'est un principe de justice sociale.

Eh quoi! a ajouté ce patron modèle, le balayeur ne doit-il pas aussi bien nourrir ses petits que le mécanicien le plus expérimenté? Et leur entretien ne lui coûtera-t-il pas le même prix? »

Pour atteindre ce résultat, M. Ford distribuera cette année 10 millions de dollars, soit 50 millions de francs, à ses ouvriers parce que « les entreprises doivent partager leurs profits avec ceux qui ont rendu ces profits possibles ».

Alors un journaliste demande à M. H. Ford:

— Mais, et votre fils? N'arrivez-vous pas, en fin de compte, à ne lui laisser aucun héritage?

M. Henry Ford a un beau geste:

— Je suis de l'avis de Carnegie; je ne mourrai pas avec la honte de laisser des millions à des héritiers oisifs. Mon fils est intelligent. Il saura se tirer d'affaires...

Et le journaliste d'admirer; mais il oublie que les générosités de M. Carnegie n'ont jamais

diminué son capital, et qu'en dehors des 10 millions de dollars que M. Henry Ford partagera entre ses ouvriers, il en a donné autant à ses actionnaires; qu'il a augmenté son actif de 14 millions de dollars et que ses 10 millions de dollars distribués, il lui restera encore quatre millions de dollars en excédent. Sa générosité ne risque donc pas de dépouiller son héritier de tout avantage. Cependant l'*« Humanité »* inscrit en grosses lettres: « Pas moins de 25 francs par jour. Un patron fixe ainsi le minimum du salaire ouvrier. Ce patron est américain et déclare ne vouloir rien laisser à son fils de ses millions. »

Voilà évidemment le bon patron, le patron modèle, et tous les patrons qui ne font pas la même chose sont des patrons qui établissent des salaires de famine pour laisser un gros héritage à leur fils!

Aussi à cette nouvelle, une foule de 10,000 ouvriers se sont-ils présentés aux établissements Ford pour être embauchés. M. Henry Ford les a laissés se morfondre dans la neige pendant trois jours. Le troisième jour ils ont envahi les usines; et peut-être sans mauvaise intention, ils ont fait des dégâts onéreux.

Naturellement, ils n'ont pas été embauchés. Ils ont ainsi appris par expérience que la générosité de M. Ford faisait de ses 22,000 ouvriers des ouvriers privilégiés, mais qu'elle ne s'étendait pas à tous les ouvriers des Etats-Unis, ni même à tous ceux de Détroit.

Ces ouvriers repoussés comparent leurs salaires aux salaires que recevront les ouvriers de M. Henry Ford. Ils ont de la chance ceux-là! Et pourquoi ont-ils cette chance? est-ce qu'elle est due à leur habileté supérieure? non puisque le balayeur va gagner plus que ne gagne un mécanicien dans une autre usine? Alors, d'un bout à l'autre des Etats-Unis, et avec une répercussion dans les autres pays industriels, la généreuse action de M. Henry Ford va provoquer des sentiments d'envie, de mécontentement, de jalouse. M. Henry Ford a donné un nouvel alimenter à ce qu'on appelle « le malaise du travail ».

M. Henry Ford n'établit pas toutefois l'égalité des salaires; mais il augmente certains de 50 % environ et d'autres de plus de 100 %.

Un mécanicien qui gagnait 5 dollars par jour (25 francs) en gagnera de 7 à 8. Le balayeur qui gagnait 2 dollars (10 francs) en gagnera 5.

A Paris même nous connaissons le résultat provoqué par l'augmentation des salaires de certains manœuvres. Celle des balayeurs à Paris a poussé des ouvriers de métier à s'engager parmi eux et a privé ainsi de travail de pauvres gens qui n'avaient pas d'habileté professionnelle.

La générosité de M. Henry Ford va provoquer un autre sentiment parmi les acheteurs de ses

automobiles. S'il a fait de pareils bénéfices, il aurait donc pu en réduire le prix. Il a déclaré en effet, qu'il pourrait en baisser le prix, mais qu'il préfère le maintenir pour répartir le profit qu'il en retire parmi son personnel.

Par conséquent, il déclare qu'il fait payer plus cher à ses clients qu'il ne le devrait. Il préleve sur eux un prix de monopole au lieu de prélever le prix de la concurrence. Or la réduction des prix augmente d'une manière automatique le pouvoir d'achat de tous les consommateurs, diminué par conséquent leurs efforts. C'est la grande loi du progrès. M. Henry Ford la viole pour faire aux dépens de ses acheteurs des générosités à ses ouvriers.

Mais ces générosités, M. Henry Ford entend que son personnel en tienne compte. Il va organiser dans ses ateliers « un département sociologique », qui aura parmi ses obligations, celle d'éliminer du nombre des bénéficiaires de ces générosités « quiconque sera trouvé usant mal de cette augmentation de salaires ». Le principal objet de ce « département sociologique » sera la surveillance de chacun des ouvriers. Les contremaîtres devront dénoncer ceux qui n'auraient pas de bonnes habitudes. Le trésorier de la compagnie, M. George Cozzenz, a déclaré que la vie privée de chacun serait contrôlée étroitement. Sans doute beaucoup d'ouvriers trouveront qu'une augmentation de 50 % de leur salaire est largement compensée par cet espionnage.

C'est là une conséquence de la générosité. Celui qui la fait, se considère immédiatement comme investi d'un droit supérieur sur le bénéficiaire. Tous les beaux mouvements de philanthropie ont pour conséquence une subordination.

Dans la vie économique normale, chacun n'est lié que par un contrat strictement déterminé et limité: une fois le contrat exécuté, chacun est libre et égal de l'autre.

M. Ford, en instituant ce « département sociologique », ne fait qu'imiter les législateurs sociaux. Leurs habitations à bon marché, leurs assurances, leurs œuvres d'assistance, leurs caisses des écoles, leurs retraites, leurs limitations des heures de travail, leurs minima de salaires, leurs secours aux femmes enceintes, impliquent des investigations dans la situation sociale de chacun, dans leurs ressources, dans leurs occupations, dans ce qu'ils font et dans ce qu'ils ne font pas. Des bureaucrates, avec des inspecteurs de tout genre, surveillent ceux de leurs compatriotes qui sont jugés incapables de pourvoir eux-mêmes à leurs besoins, donc de se conduire tout seuls et devant être tenus en tutelle. Le système d'espionnage institué par M. Ford est une conséquence logique de sa conception sociale.

M. H. Ford a pu faire cette générosité cette

année, son établissement ayant conquis une énorme avance. C'est entendu. Mais il n'y a pas d'établissement industriel certain d'une prospérité régulière et indéfinie. En augmentant ses frais de production, M. Ford est-il certain de pouvoir défier tous les concurrents? Si ses bénéfices restent égaux à ceux de l'année dernière, il pourra maintenir sa générosité, mais il ne pourra pas la renouveler. Alors les ouvriers n'éprouveront-ils pas une déception, et cette déception ne se traduira-t-elle pas par des difficultés?



Les Accapareurs.

L'argent renverse les villes, dénature les cœurs bons et les porte aux actions honteuses; c'est lui qui a enseigné aux hommes toutes les perfidies et toutes les iniquités, mais ceux qui, gagnés par ce métal, ont marché dans le forfait, ceux-là ont travaillé pour leur supplice que le temps amènera.

Sophocle.

Voici un cliché qu'on retrouve presque journallement dans les écrits des roquets aux gages des financiers quand ils parlent de notre action ouvrière en général: « Les syndicats socialistes sont des machines de guerre, destinées à critiquer avec parti-pris les capitalistes et à tromper les ouvriers. »

Mais — il y a un mais — de temps en temps, cette outre gonflée de sophismes bourgeois, que l'on sert aux naïfs, est percée, trouée, déchiquetée par les coups de lancette des représentants de la bourgeoisie elle-même. Et alors, une odeur nauséabonde se dégage de ce cloaque, signes précurseurs que la société bourgeoise se décompose, qu'elle n'a pas d'idéal, que l'industrie — grande et petite — n'est, pour elle, qu'une question non de technique, dont le but louable serait de mettre les salariés dans des conditions supérieures pour exécuter leur tâche, mais qu'elle se résume par ces mots: Finance et profits.

Les financiers sont les accapareurs, ils sont les maîtres du monde; devant eux, les rois, les monarques, les empereurs, voire les présidents de républiques, tous se courbent très bas devant la morgue des Crésus modernes.

Un auteur français, Francis Delaisi, a, dans son ouvrage: *La Démocratie et les Financiers*, analysé cette espèce de requins qui, telle une énorme pieuvre, étend ses tentacules puissantes pour ne lâcher ses proies qu'après en avoir pris toutes les parties vivifiantes.

La presse, la grande presse moderne est aux mains des grands financiers. Les militaires, dont on vante le courage, sont sous la férule de la loge